

## MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, mardi le 2 mai 2017, à 19h00.

<b>Présents :</b>	Le maire	John Saywell
	La conseillère :	Louise Gorman
	Les conseillers :	Michel Perreault Claude Cadieux Robert D'Auzac Daniel Gauthier Sébastien Gros
	Secrétaire-trésorier par intérim:	Dominic Beaulieu

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h05 par John Saywell, maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

### **2017-05-099 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Robert D'Auzac et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

### **2017-05-100 Désignation d'un secrétaire-trésorier par intérim pour la séance extraordinaire du 2 mai 2017**

ATTENDU l'absence de Monsieur Jean-François Bertrand, directeur général et secrétaire trésorier;

ATTENDU la nécessité qu'une personne puisse assumer les fonctions dévolues au directeur général et secrétaire-trésorier, en cas d'absence de ce dernier;

ATTENDU qu'un secrétaire-trésorier par intérim doit être désigné pour la séance extraordinaire du 2 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Robert D'Auzac et résolu de désigner en l'absence de Monsieur Jean-François Bertrand, directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Dominic Beaulieu comme secrétaire-trésorier par intérim pour la séance extraordinaire du conseil du 2 mai 2017.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

### **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

#### **2017-05-101 Résolution - Adoption du projet de règlement numéro RU-900-01-2017 modifiant le règlement numéro RU-900-2014 - Règlement du plan d'urbanisme**

Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le projet de règlement deux jours avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement pour adoption finale.

ATTENDU le règlement numéro 56-06 concernant le règlement régional de la municipalité régionale de comté d'Argenteuil relatif à l'abattage d'arbres;

ATTENDU le paragraphe 3 de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que la Municipalité désire revoir les zones où l'usage exploitation forestière est autorisé en conformité avec le règlement numéro RU-900-2014 du plan d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Daniel Gauthier et résolu d'adopter le projet de règlement numéro RU-900-01-2017 modifiant le règlement numéro RU-900-2014 Règlement du plan d'urbanisme aux fins de modifier la carte PU-01 intitulé «**LES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE**» faisant partie du règlement du Plan d'urbanisme numéro RU-900-2014 comme annexe A-1 et ce, pour autoriser ou interdire l'usage exploitation forestière dans certaines parties de son territoire.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2017-05-102 Avis de motion pour la présentation du règlement numéro RU-900-01-2017 - Règlement du plan d'urbanisme**

Avis de motion est donné par le conseiller Robert D'Auzac relativement à la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, d'un règlement visant à amender le règlement numéro RU-900-2014 Règlement du plan d'urbanisme aux fins de modifier la carte PU-01 intitulé «**LES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE**» faisant partie du règlement du Plan d'urbanisme numéro RU-900-2014 comme annexe A-1 et ce, pour autoriser ou interdire l'usage exploitation forestière dans certaines parties de son territoire.

**2017-05-103 Résolution - Adoption du projet de règlement numéro RU-902-06-2017 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 – Règlement zonage de concordance au règlement RU-900-01-2017 amendant le plan d'urbanisme**

Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le projet de règlement deux jours avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement pour adoption finale.

ATTENDU le règlement numéro 56-06 concernant le règlement régional de la municipalité régionale de comté d'Argenteuil relatif à l'abattage d'arbres;

ATTENDU que la Municipalité désire revoir les zones où l'usage exploitation forestière est autorisé en conformité avec le règlement numéro RU-900-2014 du plan d'urbanisme;

ATTENDU que le présent règlement est un règlement de concordance au règlement RU-900-01-2017;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Daniel Gauthier et résolu d'adopter le projet de règlement numéro RU-902-06-2017 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 aux fins de modifier le plan de zonage faisant partie intégrante comme annexe A-1 dudit règlement et ce, en soustrayant une partie du territoire de la zone RT-07 aux fins de créer la nouvelle zone RU-19; en remplaçant les zones RU-12, RU-13 et RU-14 par les nouvelles zones RT-08, RT-09 et RT-10; en abrogeant les grilles des zones RU-12, RU-13, RU-14 et en les remplaçant par les nouvelles grilles de spécifications des nouvelles zones RT-08, RT-09, RT-10; en créant une nouvelle grille des spécifications pour la nouvelle zone RU-19, en y spécifiant les usages et normes autorisés pour chacune des nouvelles zones créées. Le tout en concordance avec le règlement RU-900-01-2017.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2017-05-104 Avis de motion pour la présentation du règlement numéro RU-902-06-2017 - Règlement zonage de concordance au règlement RU-900-01-2017 amendant le plan d'urbanisme**

Avis de motion est donné par le conseiller Daniel Gauthier relativement à la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, d'un règlement visant à amender le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 aux fins de modifier le plan de zonage faisant partie intégrante comme annexe A-1 dudit règlement et les grilles de spécifications pour certaines zones dans le but d'assurer la concordance au règlement RU-900-01-2017.

**2017-05-105 Résolution – Fixation de la date, de l'heure et du lieu pour la tenue d'une assemblée publique de consultation sur les projets de règlements RU-900-01-2017 et RU-902-06-2017**

Il est proposé par le conseiller Robert D'Auzac qu'une assemblée de consultation publique concernant l'adoption des règlements RU-900-01-2017 modifiant le règlement du plan d'urbanisme et RU-902-06-2017 modifiant le règlement de zonage soit tenue le 13 juin 2017 à 18h00 à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, sis au 88 rue des Érables. Un avis public sera publié à cette fin dans un journal local et sera affiché aux endroits de diffusion habituels.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2017-05-106 Résolution - Adoption projet règlement RU-901-02-2017 – Règlement d'administration des règlements d'urbanisme**

Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le projet de règlement deux jours avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement pour adoption finale.

ATTENDU le règlement numéro 56-06 concernant le règlement régional de la municipalité régionale de comté d'Argenteuil relatif à l'abattage d'arbres;

ATTENDU que l'application du règlement régional numéro 56-06 concernant le règlement régional de la municipalité régionale de comté d'Argenteuil relatif à l'abattage d'arbres est confiée au fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats exigés en vertu des règlements d'urbanisme de la municipalité;

ATTENDU que la municipalité désire harmoniser sa réglementation concernant l'abattage d'arbres commerciale et de déboisement avec le règlement numéro 56-06 concernant le règlement régional relatif à l'abattage d'arbres;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Cadieux et résolu d'adopter le projet de règlement numéro RU-901-02-2017 modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro RU-901-2014 afin de spécifier les documents requis pour une demande de certificat d'autorisation, la durée du certificat d'autorisation et le coût dudit certificat dans le cadre d'une demande de certificat d'autorisation concernant l'abattage d'arbres à des fins commerciales ou pour du déboisement.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2017-05-107 Résolution – Fixation de la date, de l'heure et du lieu pour la tenue d'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement RU-901-02-2017**

Il est proposé par le conseiller Robert D'Auzac et résolu qu'une assemblée de consultation publique concernant l'adoption du règlement RU-901-02-2017 modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro RU-901-2014 soit tenue le 16 mai 2017 à 19h00 à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, sis au 88 rue des Érables. Un avis public sera publié à cette fin dans un journal local et sera affiché aux endroits de diffusion habituels.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2017-05-108 Résolution - Adoption du premier projet de règlement RU-902-05-2017 – Règlement de zonage**

Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le projet de règlement deux jours avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement pour adoption finale.

ATTENDU le règlement numéro 56-06 concernant le règlement régional de la municipalité régionale de comté d'Argenteuil relatif à l'abattage d'arbres;

ATTENDU que la Municipalité désire revoir les zones où l'usage exploitation forestière est autorisé en conformité avec le règlement numéro RU-900-2014 du plan d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Daniel Gauthier et résolu d'adopter le premier projet de règlement RU-902-05-2017 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 aux fins d'inclure la définition des termes Prescription sylvicole, Rapport d'exécution et volume de bois commercial dans le chapitre 3 intitulé Terminologie, de spécifier les conditions d'autorisations pour l'abattage d'arbres à des fins commerciales et de déboisement, d'autoriser l'usage exploitation forestière comme usage spécifiquement autorisé de la classe d'usage Industrie d'extraction et d'exploitation de ressources (I3) pour les zones RU-06, RU-08, RU-11 et RU-17.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2017-05-109 Résolution – Fixation de la date, de l'heure et du lieu pour la tenue d'une assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement RU-902-05-2017 – Règlement de zonage**

Il est proposé par le conseiller Robert D'Auzac et résolu qu'une assemblée de consultation publique concernant l'adoption du premier projet de règlement numéro RU-902-05-2017 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 soit tenue le 16 mai 2017 à 19h00 à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, sis au 88 rue des Érables. Un avis public sera publié à cette fin dans un journal local et sera affiché aux endroits de diffusion habituels.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Période de questions portant exclusivement sur les points à l'ordre du jour

**2017-05-110 Levée de la séance**

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par le conseiller Robert D'Auzac et résolu que la présente séance soit levée à 20 h 40.

Adopté à l'unanimité

---

John Saywell  
Maire

---

Dominic Beaulieu  
Secrétaire-trésorier par intérim